Midi-Pyrénées

Pascal Bourjac

Il me semble que la grève a été assez largement suivie les 4 et 16 octobre dans la Région Midi-Pyrénées.

En revanche l'appel fait par un large mailing régional à une réunion d'information et de débats (SNPP-SPF) qui s'est tenue le 4 octobre au matin n'a rassemblé qu'une vingtaine de confrères ; Maurice Bensoussan (SPF) et moi-même nous attendions à une plus grande participation.

En introduction l'attachement à une convention unique et à la Sécurité sociale a été confirmé par les participants.

Le débat a surtout porté sur les modalités d'augmentation des honoraires :

- l'idée d'un Espace de Liberté Tarifaire a été longuement discutée avec le risque de soutenir par ce choix une possible dérive libérale et l'extension, déjà engagée, des remboursements privés qui peuvent majorer à terme la fracture sociale et l'inégalité devant le soin. L'ELT semble intéresser particulièrement les psychiatres qui y voient, pour certains patients, une participation financière personnelle, corollaire d'un engagement subjectif dans le soin. Mais que cet engagement subjectif soit, pour les mieux assurés, susceptible d'être remboursé par les mutuelles en annule l'effet puisqu'il fait appel à un tiers financeur extérieur au colloque singulier.

- la réouverture du Secteur 2 pour tous a, elle aussi, été évoquée, avec les difficultés de sa différenciation vis-à-vis de l'ELT. Les mêmes questions concernant la dérive libérale d'une telle orientation ont été abordées.

- le maintien d'un Secteur 1 attractif reste d'actualité, soutenu par tous.

- a aussi été discuté le fait même de la revendication syndicale : il est certain qu'une augmentation des honoraires est nécessaire, demandée et attendue, mais est-ce le rôle d'un syndicat de précéder les tutelles et le gouvernement en proposant des modalités économiques précises de réalisation. Notre responsabilité professionnelle revendique le maintien de bonnes conditions de travail accessibles à tous, le rôle des tutelles et du gouvernement est d'engager sa politique sur ces revendications.

- suite aux accords faits avec les généralistes, la généralisation des prescriptions en DCI apparaît plutôt bienvenue par l'ensemble des participants, comme contrepartie possible à la revalorisation de l'acte, redonnant ainsi aux médecins une certaine liberté de prescription moins directement dépendante de l'industrie pharmaceutique, prescrire une molécule est bien différent de prescrire un produit (au sens marketing du terme).

Pour conclure, il m'a semblé, au cours de cette réunion, qu'un certain désarroi règne au sein de la profession. Si l'unanimité apparaît quant à la nécessité d'une revalorisation de l'acte, la pratique faussement libérale de la médecine laisse apparaître un flou quant à la position de la profession face aux politiques et aux syndicats. Le système de soin à la française se situant à l'interface fragile entre domaine privé et domaine public (au sens collectif du terme) donne libre cours à des revendications aussi multiples que contradictoires : maintien de la Sécu en l'état, attachement à une convention unique, développement attractif du Secteur 1, réouverture du Secteur 2, ouverture d'un ELT… À TOUT vouloir, ne finirait-on pas par tout perdre ?

Pascal BOURJAC